



Injuste prime du 13eme mois..

Par **wendy**, le **29/02/2008** à **18:51**

J'ai été interimaire durant 5 mois ou je touchais chaque mois un prorata sur le 13eme mois, puis embaucher cdi au 1er juillet je pensais donc recevoir un prorata sur 6 mois, seulement rien ne m'a été versé et suite aux renseignements auprès d'un deleguer, il m'apprend qu'une très vieille clause existe depuis longtemps stipulant que si je n'étais pas en cdi au 30 juin, je ne peux y prétendre!!! et le pire c'est qu'il y a un collègue qui lui est rentré et a signé un cdi le 30 juin sans passer par l'interim et lui a reçu la prime INTEGRALEMENT.... Et pour finir un autre ancien collègue qui s'est fait licencier pour faute a mis au prudence l'entreprise pour différentes raisons, ainsi que le 13eme mois non perçu comme pour moi en fait, à l'issue de celui-ci mon ex collègue a gagné, il percevra 600 euros!!! Je suis certaine et ainsi que mes autres collègues concernés que nous y avons le droit!!! quelqu'un a-t-il été ou est dans le même cas si vous pouviez m'éclairer plus que la recherche sur le net qui me propose des textes payants ou avocats juristes... très cher ou le gratuit pas clair genre législation!!! (inadmissible aussi qu'on ne puisse pas accéder aux textes complets, clair pour tout le monde et gratuit en ce qui concerne les droits, loi ect... car le moindre euro compte pour moi.... MERCI